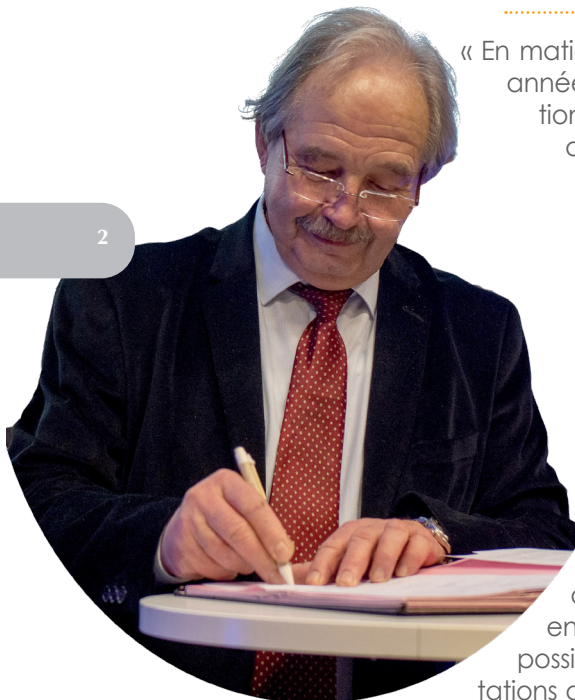


COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2022



ÉDITO



2

« En matière d'énergie, 2022 a été une année agitée. Les tensions internationales sur l'approvisionnement des ressources, la spéculation et les défaillances du parc nucléaire français ont encore accentué l'envolée des prix et pour la première fois depuis le choc pétrolier nous avons pu craindre des coupures de courant intempestives.

Les collectivités se sont retrouvées en première ligne. En tant qu'acheteuses, elles ont dû faire face à l'affolement des marchés en cherchant tous les moyens possibles pour pallier ces augmentations des prix des énergies en mobilisant les aides qui se sont peu à peu mises en place, mais grandement insuffisantes.

Dans ce contexte, beaucoup de collectivités de Haute-Vienne ont pris des décisions fortes. J'ai tenu à réaffirmer auprès d'elles tout l'engagement du SEHV.

A ma demande, l'ensemble des services du SEHV, que je remercie pour leur réactivité ont été à l'écoute et très présents auprès d'elles dans cette tempête. Nous avons

décidé de reverser une part de la taxe d'électricité perçue aux collectivités qui en ont fait la demande, afin d'atténuer ces augmentations. Nous avons redoublé d'efforts pour que l'achat groupé d'énergie permette à ses membres de sécuriser les prix et leurs dépenses.

Les agents n'ont pas ménagé leur peine pour répondre aux demandes de mesures générant des économies d'énergie, avec par exemple des interventions sur l'éclairage public, extinctions, baisse d'intensité, changement des lampes par des LED, diagnostics des bâtiments en vue de travaux de rénovation. Les chiffres de ce compte rendu d'activités parlent d'eux-mêmes.

Fort de son expérience et de sa technicité en matière d'énergies, le SEHV s'est avéré un repère et une force d'anticipation, pour faire de cette crise une opportunité pour la transition énergétique et de la lutte du changement climatique, actuel et à venir. Le SEHV est avant tout l'outil indispensable au service de l'ensemble des collectivités urbaines ou rurales qui reste comme moi attentif de façon permanente, aux besoins de ces dernières.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Président
Georges DARGENTOLLE

SOMMAIRE

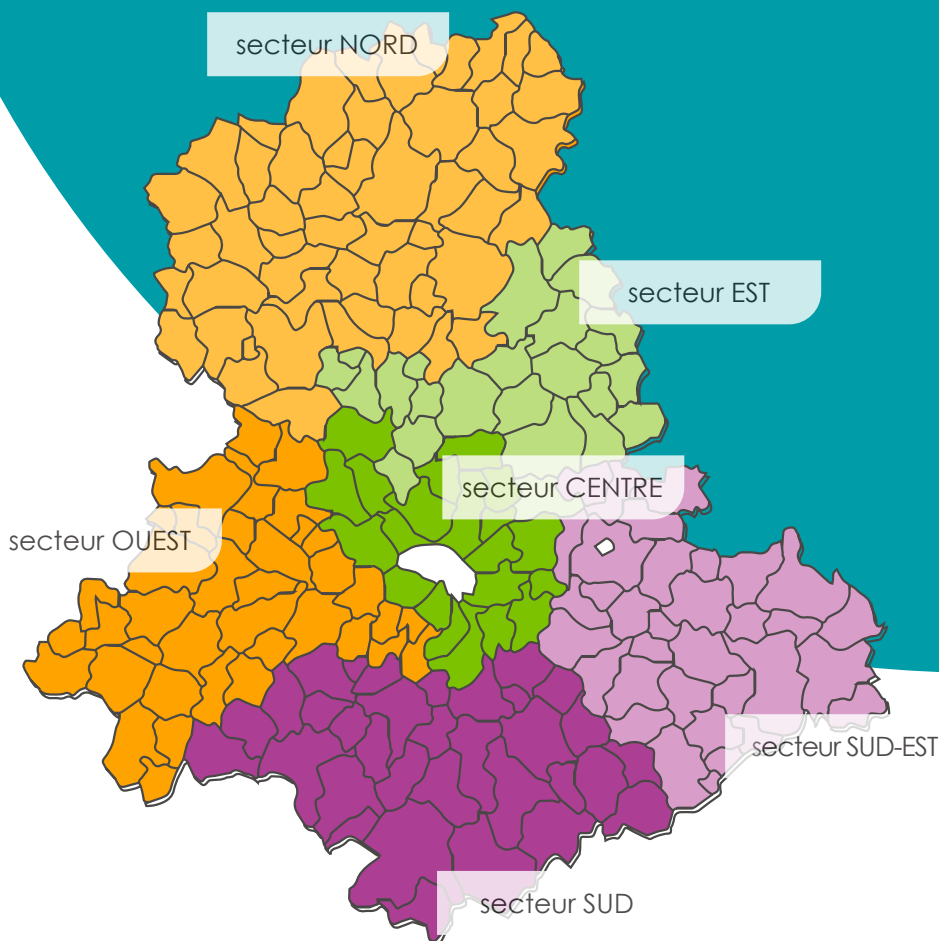


■ Edito et fiche d'identité du SEHV.....	Pages 02-03
■ Retour sur l'année 2022	
Les temps forts.....	Page 04
Recueil des actes administratifs.....	Page 05
■ Le fonctionnement du SEHV	
Les élus et les services.....	Pages 06-07
Le budget.....	Pages 08
Les recettes	Pages 09
Les investissements.....	Pages 10-11
■ Pôle infrastructure et développement	
Raccordements.....	Page 12
Enfouissements.....	Page 13
Renforcements.....	Page 14
Modernisations/sécurisations.....	Page 15
Eclairage public.....	Pages 16-17
Mobilité électrique.....	Page 18
■ Pôle Énergie Climat	
Achat groupé d'énergie et CEE.....	Page 19
Planification énergétique et Élina.....	Page 20
Nov habitat 87.....	Page 21
ESP87.....	Pages 22-23
■ Les activités support	
Informatique et cartographie.....	Page 24
Hygiène sécurité environnement.....	Page 25
Communication	Page 26

LE SYNDICAT, ÉNERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

Établissement public à échelle départementale, le SEHV est l'interlocuteur privilégié des élus locaux en matière d'énergies.

Le SEHV c'est :
209 collectivités membres
255 représentants
6 secteurs territoriaux énergie
67 délégués
47 agents



Découpage des Secteurs Territoriaux d'Énergies (STE)



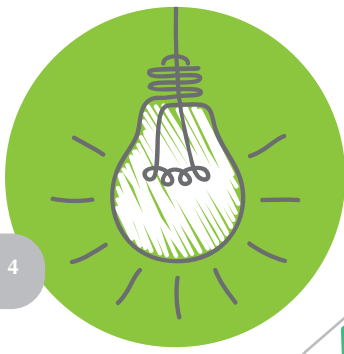
Découvrez le SEHV sur
www.sehv.fr
 8 rue d'Anguernaud
 ZA Le Chatenet
 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE
 Tél : 05 55 35 06 35
 Fax : 05 55 35 49 01
sehv@sehv.fr

AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION

Le SEHV est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique pour les collectivités territoriales de Haute-Vienne. Il garantit une électricité disponible, de qualité et accessible à tous.

En tant que propriétaire, il effectue lui-même d'importants travaux sur les ouvrages. Et il contrôle la bonne gestion du réseau qu'il a déléguée à des concessionnaires. Le dernier contrat de concession, signé le 28 décembre 2018, confie pour une durée de 30 ans la gestion du réseau à Enedis pour la distribution d'électricité, et à EDF pour la fourniture d'énergie aux usagers bénéficiant des tarifs réglementés de vente.

Le SEHV rend compte à ses membres et ses partenaires de l'activité de ses concessionnaires. Un rapport synthétique des éléments fournis par ceux-ci est publié chaque année sous le titre « Indicateurs de concession ». Il est disponible sur le site Internet du SEHV : www.sehv.fr/AODEConcession.php



RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

TEMPS FORTS 2022



Janvier 2022. Le SEHV anime désormais l'espace France Rénov' de la Haute-Vienne hors Limoges Métropole.

Baptisé « Nov habitat 87 », c'est le service public de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique performante des bâtiments pour les particuliers. Il est co-porté localement par le SEHV, le Conseil Départemental et les Communautés de communes.



Mars 2022. Le SEHV participait au grand défi écologique de l'ADEME.

Le SEHV, en charge de la coordination des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), est intervenu dans l'atelier « Territorialisation des EnR et appropriation locale » qui a réuni plus de 350 personnes.



Mai 2022. Les Commissions Locales Énergie (CLÉs) se sont réunies du 10 au 18 mai.

Moments privilégiés d'échanges entre le SEHV et ses 209 collectivités membres, les CLÉs réunissent les représentants des communes et EPCI désignés par leur conseil, en fonction de leur secteur territorial d'énergies.



25 juin 2022. Le SEHV était partenaire du Salon de la Mobilité Électrique « MooVE » organisé par Centre France, en présence de Émile Roger Lombertie, Maire de Limoges. Le SEHV y présentait le fonctionnement des bornes intégrées au réseau Mobive.



15 septembre 2022. Le façage de la future Maison de l'énergie s'est orné d'un bouquet pour fêter l'avancée du projet.

A travers cette maison de l'énergie, le Syndicat énergies Haute-Vienne se dote d'un outil pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition énergétique et du changement climatique.



Septembre 2022. Le SEHV était présent au Congrès de la FNCCR aux côtés des autres syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine.

Le rendez-vous de la rentrée pour les acteurs publics locaux de l'énergie, du cycle de l'eau et de l'aménagement numérique avait pour slogan « rebondir et se réinventer ensemble ».



19 décembre 2022. Le SEHV et Enedis signent un accord pour de nouveaux objectifs ambitieux pour 2023-2026.

Les programmes pluriannuels d'investissements (PPI) sont une déclinaison à moyen terme du contrat de concession et permettent une planification sur quatre ans du schéma directeur. Le premier PPI (2019-2022) est arrivé à son terme.

DIRECTION
Christophe PICARD

Contact :
sehv@sehv.fr
05 55 35 06 35



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Comité syndical du 27/01/2022

COMMUNICATIONS

COM2022-01. Liste des marchés conclus depuis le 1^{er} janvier 2021.
COM2022-02. Convention de partenariat et de mutualisation de l'outil GéoSeHV.
COM2022-03. DÉCISION DE BUREAU 2021-01 - Subventions à l'amicale du personnel 2022.

INSTITUTION

2022-01. Soutien partiel et exceptionnel du SEHV par le reversement d'une partie de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) à ses communes et EPCI membres.
2022-02. Désignation de deux représentants au Comité d'orientation stratégique de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).
2022-03. Adhésion à l'Agence Régionale Environnement et Climat (AREC).

CONCESSION

2022-04. Contrôle de concession du SEHV : indicateurs 2020.
2022-05. Désaffectation et déclassement de parcelles qui ne présentent définitivement plus d'utilité pour l'exploitation du réseau public concédé. parcelle A0699 à Aureil et parcelle AD0369 à Pierre-Buffière.

ÉNERGIES

2022-06. Engagement du SEHV dans une candidature à l'appel à projets ACTEE-SEQUOIA.

FINANCES

2022-07. Débat d'Orientations Budgétaires 2022.
2022-08. BUDGET PRINCIPAL - Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget 2022 : AP/AE ACTEE-EUCALYPTUS et MERISIER.
2022-09. Autorisations de Programme (subventions) 2020-01 et 2021-01 : mise à jour.

RESSOURCES HUMAINES

2022-10. Gestion du parc automobile du SEHV.
2022-11. Création d'un poste d'attaché (multigrades).
2022-12. Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
2022-13. Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} février 2022.
2022-14. Besoins saisonniers 2022.
2022-15. Création d'un poste d'animateur territorial.
2022-16. Débat sur la protection sociale complémentaire.

INFORMATION

Présentation du projet de la maison de l'énergie.

Comité syndical du 24/03/2022

COMMUNICATIONS

COM2022-04. Appel à projets MERISIER : bâtiments lauréats de l'appel à candidature.

MARCHÉS PUBLICS

2022-17. Guide des achats publics réalisés sous procédure adaptée.
2022-18. Groupement de commande d'achat d'énergies : attribution de l'accord-cadre pour la fourniture d'électricité.
2022-19. Groupement de commande d'achat d'énergies : attribution de l'accord-cadre pour la fourniture de gaz naturel.
2022-20. Maison de l'énergie : avenants au marché de travaux.

INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT

2022-21. IRVE : nvelle grille tarifaire MOBIVE à compter du 1^{er} juin 2022.
2020-22. IRVE : adaptation et mise à jour du schéma directeur sur le périmètre de compétence IRVE du SEHV.
2020-23. Éclairage Public : règlement de service.

2020-24. Éclairage Public : aides financières du SEHV.

TRANSITION ÉNERGETIQUE ET CLIMAT

2022-25. Modalités financières de l'appel à projet SEQUOIA.

FINANCES

2022-26. Comptes de gestion 2021.
2022-27. Comptes administratifs 2021.
2022-28. Affectations des résultats 2021.
2022-29. Budgets Primitifs 2022.
2022-30. Subvention au Budget ANNEXE PRODUCTION ÉNERGIE PHOTOVOLTAIQUE 2022 par le Budget PRINCIPAL 2022.
2022-31. Subvention au Budget ANNEXE IRVE 2022 par le Budget PRINCIPAL 2022.
2022-32. AP 2020-01 : attribution de subventions.
2022-33. AP 2021-01 : attribution de subventions.
2022-34. AP 2022-01 : attribution de subventions.
2022-35. Autorisations de programme et autorisations d'engagement : ACTEE-EUCALYPTUS et MERISIER.
2022-36. Ouverture d'une autorisation d'engagement et de crédits de paiement en fonctionnement et d'une autorisation de programme et de crédits de paiement en investissement pour l'appel à manifestation d'intérêt ACTEE-SEQUOIA.
2022-37. Maison de l'énergie : emprunt 2022.

RESSOURCES HUMAINES

2022-38. Autorisation du conventionnement pour la mise en place du dispositif de signalement des violences, des discriminations et des agissements sexistes.
2022-39. Extension de la mise en place du RIFSEEP à la filière Animation à compter du 1^{er} avril 2022.
2022-40. Création d'un poste d'adjoint administratif (multigrade) à compter du 1^{er} mai 2022.
2022-41. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2022.
2022-42. Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2022.

Comité syndical du 20/10/2022

COMMUNICATION

COM 2022-05. Compte-rendu d'activité de concession par EDF et ENEDIS au titre de l'année 2021.
COM 2022-06. Projet Interreg Europe « RENEWAT ».
COM 2022-07. Maison de l'énergie : avenant pour les lots n°4 et n°6 suite à la résiliation du lot n°7 attribué à la SAS BRANDY.
COM 2022-08. Maison de l'énergie : attribution d'un marché à la société BP Métallerie suite à la résiliation du lot n°7 attribué à la SAS BRANDY.
COM 2022-09. Recours de la société AC Environnement

INSTITUTION

2022-43. Valorisation des CEE : Convention de regroupement CEE et coordination par le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG).
2022-44. Rapport moral de la SEM locale Élina pour l'année 2021.
2022-45. Avis du SEHV sur la prise de participation de la SEML Élina au capital de sociétés projets et autorisation de création de sociétés avec prise de participation.
2022-46. Délégation de compétences du comité syndical au Président du SEHV : désignation d'un suppléant.

MARCHÉS PUBLICS

2022-47. Marché « fourniture et livraison de fioul domestique en vrac » : attribution.

INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT

2022-48 IRVE. évolution des tarifs Mobive.

2022-49. Acceptation par le SEHV du transfert de compétence IRVE pour les communes de Cieux, Saint-Prest-Taurion, Marval et Saint-Auvent (hors schéma).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT

2022-50. Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) : renouvellement de convention et désignation de représentants.

FINANCES

2022-51. BUDGET PRINCIPAL : Décision modificative 2022-01.
2022-52. BUDGET ANNEXE PRODUCTION ÉNERGIE PHOTOVOLTAIQUE : Décision modificative 2022-01.
2022-53. BUDGET ANNEXE ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC : Décision modificative 2022-01.
2022-54. Actualisation de la subvention exceptionnelle au BUDGET ANNEXE PRODUCTION ÉNERGIE PHOTOVOLTAIQUE 2022 par le BUDGET PRINCIPAL 2022.
2022-55. AP 2020-01 : attribution de subventions.
2022-56. AP 2021-01 : attribution de subventions.
2022-57. AP 2022-01 : attribution de subventions.
2022-58. BUDGET PRINCIPAL : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget 2023.
2022-59. BUDGET IRVE : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget 2023.
2022-60. Actualisation des autorisations de programme et autorisations d'engagement : ACTEE-EUCALYPTUS et SEQUOIA.

RESSOURCES HUMAINES

2022-61. Évolution du règlement du télétravail.

Comité syndical du 15/12/2022

COMMUNICATION

COM2022-10. Appel à projets ACTEE-MERISIER : bâtiments lauréats de l'appel à candidature.

CONCESSION

2022-62. Avenant au cahier des charges de la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2023-2026 (PPI-2)

RESSOURCES HUMAINES

2022-63. Création d'un emploi non permanent pour la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) - Nov'Habitat 87.
2022-64. Avenant au contrat d'assurance statutaire conclu avec SO-FAXIS-CNP via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG 87).

Les délibérations sont disponibles en ligne : <http://www.sehv.fr/ActesAdministratifs.php>



361 Actes du Président du SEHV en 2022

Arrêtés autorisant l'exercice des fonctions en télétravail

1 le 02/02, 1 le 09/02, 1 le 14/02, 1 le 01/03, 1 le 03/03, 3 le 18/07, 2 le 19/07, 3 le 21/07, 1 le 25/07, 2 le 29/07, 2 le 09/08, 1 le 10/08, 1 le 23/08, 1 le 29/08, 2 le 31/08, 1 le 05/10, 1 le 16/11, 1 le 23/11, 23 le 16/12.

Arrêtés portant attribution de l'IFSE

1 le 31/01, 1 le 24/02, 1 le 28/02, 1 le 18/03, 1 le 28/03, 1 le 01/04, 6 le 03/05, 1 le 17/05, 1 le 01/07, 47 le 07/12.

Arrêté portant attribution de la NBI

1 le 01/07.

Arrêté fixant le taux d'attribution global du Complément Indemnitaire Annuel pour l'année 2022

1 le 21/04.

Arrêtés portant attribution Complément Indemnitaire Annuel

43 le 22/04.

Arrêtés portant revalorisation indiciaire

7 le 07/01, 6 le 25/04, 1 le 17/05.

Arrêtés portant avancement de grade

1 le 05/05, 1 le 23/08.

Arrêtés portant avancement d'échelon

10 le 31/01, 1 le 07/02, 4 le 09/02, 2 le 01/03, 2 le 03/05, 5 le 02/06, 2 le 04/07, 2 le 03/10, 1 le 24/10, 1 le 31/10, 4 le 29/11.

Arrêtés portant reclassement

8 le 24/01, 1 le 07/02, 4 le 21/10.

Arrêtés portant bonification d'ancienneté exceptionnelle

17 le 24/01, 1 le 07/02.

Arrêtés portant surcotisation CNRACL

1 le 15/06, 1 le 19/12.

Arrêtés portant délégation

1 le 01/04, 1 le 01/07.

Arrêtés portant mise en congé de maladie ordinaire

1 le 14/01, 1 le 24/01, 1 le 31/01, 1 le 09/02, 1 le 28/02, 1 le 10/03, 2 le 15/03, 1 le 23/03, 1 le 06/04, 2 le 13/04, 3 le 14/04, 1 le 19/04, 1 le 21/04, 1 le 25/04, 1 le 27/04, 1 le 03/05, 1 le 07/06, 1 le 09/06, 2 le 29/06, 1 le 01/07, 1 le 04/07, 1 le 21/07, 1 le 26/07, 1 le 29/07, 1 le 02/09, 1 le 29/09, 1 le 18/10, 1 le 21/10, 1 le 31/10, 1 le 03/11, 1 le 10/11, 1 le 28/11, 2 le 30/11, 1 le 05/12, 1 le 15/12, 1 le 16/12, 1 le 21/12.

Arrêté prolongation de stage pour congés de maladie

1 le 19/12.

Arrêtés portant ordre de mission

1 le 24/02, 1 le 28/02, 1 le 03/03, 1 le 17/03, 1 le 06/04, 1 le 17/05, 2 le 25/05, 1 le 02/06, 1 le 07/06, 1 le 01/07, 1 le 01/08, 1 le 19/08, 1 le 29/08, 1 le 11/10, 1 le 21/11, 1 le 28/11, 1 le 30/11, 45 le 05/12.

Arrêté portant mise en congé de paternité

1 le 03/05.

Arrêté portant nomination adjoint administratif stagiaire

1 le 17/05.

Arrêtés portant nomination par voie de détachement

1 le 02/02, 1 le 02/03.

Arrêté portant nomination en qualité de référent interne dans le cadre du dispositif de signalement

1 le 13/05.

Arrêtés portant recrutement par voie de mutation

1 le 28/02, 1 le 01/07.

Arrêté portant radiation des effectifs

1 le 06/04.

Arrêtés portant renouvellement de détachement

1 le 29/06, 1 le 20/10.

Arrêté portant reconnaissance d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service

1 le 19/09.

Arrêtés portant titularisation

1 le 19/04, 1 le 28/04, 1 le 29/06.

Arrêtés portant ordre de mission

1 le 24/02, 1 le 28/02, 1 le 03/03, 1 le 17/03, 1 le 06/04, 1 le 17/05, 2 le 25/05, 1 le 02/06, 1 le 07/06, 1 le 01/07, 1 le 01/08, 1 le 19/08, 1 le 29/08, 1 le 11/10, 1 le 21/11, 1 le 28/11, 1 le 30/11, 45 le 05/12.

Arrêté portant attribution d'une gratification de stage

1 le 07/06.



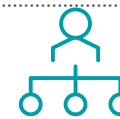
PÔLE ADMINISTRATION FINANCES

PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Responsable de Pôle :
Arnaud FRETJ

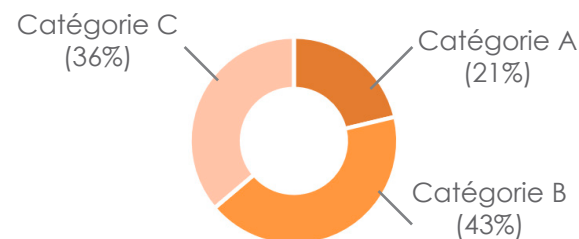
Contact :
arnaud.fretj@sehv.fr
05 55 35 04 20

LES SERVICES (Chiffres au 31/12/2022)



47 agents au 31/12/2022

Retrouvez l'organigramme sur : www.sehv.fr/Services.php



Répartition par catégorie

- 66% de titulaires (+1)
- 13% stagiaires (+3)
- 21% de contractuels (+2)



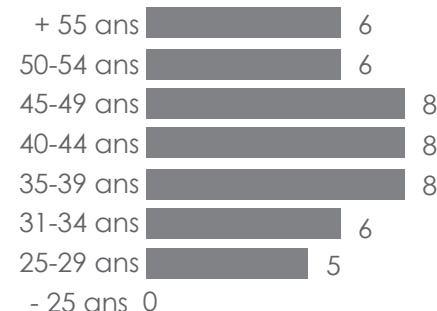
60% d'hommes

dont 79% en filière technique et 21% en filière administrative



40% de femmes

dont 47% en filière administrative et 6% en filière animation



Répartition par filière et par genre

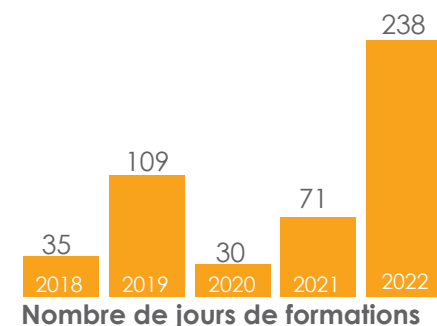
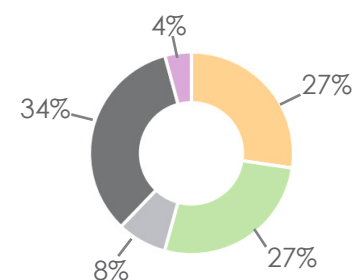
Âge moyen : 42,4 ans

en 2022, 2 départ et 9 arrivées

Causes de départ		Modes d'arrivée	
Mutation	1	Stagiarisation	1
Fin d'emploi non permanent	1	Recrutement contractuel	1
		Mutation	2
		Emploi non permanent	5

238 jours de formation

Soit 5,06 jours par agent (1,74 en 2021). 98% des agents ont suivi au moins un jour de formation.



Typologie des formations



LES ÉLUS

■ L'exécutif du SEHV élu depuis le 1^{er} octobre 2020 par les délégués



Georges DARGENTOLLE,
Président

Maire de Saint-Maurice-les-Brousses
Président de la commission Concessions
et Délégations de Service Public



André DUBOIS

Vice-Président en charge des Travaux
Adjoint
Saint-Yrieix-la-Perche
(Secteur SUD)



Philippe HENRY

Vice-Président en charge de la Transition
énergétique et du Climat
Adjoint
Saint-Just-le-Martel
(Secteur CENTRE)



Dominique BAUDEMONT

Vice-Président en charge de l'Administration et
des Finances
Maire
Peyrat-le-Château
(Secteur SUD-EST)



Christian CHIROL

Vice-Président en charge de la
Communication
Adjoint
Pageas
(Secteur SUD)



Jacques PLEINEVERT

Vice-Président en charge des NTIC-
Hygiène et Sécurité
Maire
Compreignac
(Secteur EST)

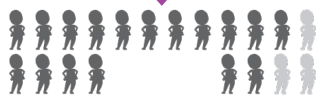
Retrouvez les autres membres du Bureau, la composition des commissions, et la liste complète des 67 délégués titulaires du SEHV sur www.sehv.fr/LesElus.php

■ La gouvernance au SEHV : 255 représentants des collectivités membres siègent dans les secteurs territoriaux d'énergie, réunis une fois par an

Une gouvernance en 3 strates :



255 REPRÉSENTANTS DES
COMMUNES ET EPCI SIÉGEANT
DANS LES SECTEURS (STE)*cf page 3



67 DÉLÉGUÉS SIÉGEANT AU COMITÉ SYNDICAL



15 MEMBRES DU BUREAU

Retrouvez la liste des représentants sur www.sehv.fr/CollectivitesAdherentes.php

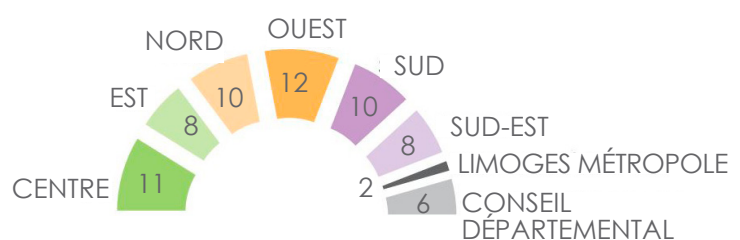


■ 4 Comités syndicaux en 2022

Le Comité syndical est l'organe délibérant du SEHV.

Il est composé de :

- 59 délégués issus des secteurs territoriaux d'énergies (STE) ;
- 2 délégués désignés en supplément par la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;
- 6 délégués désignés par le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

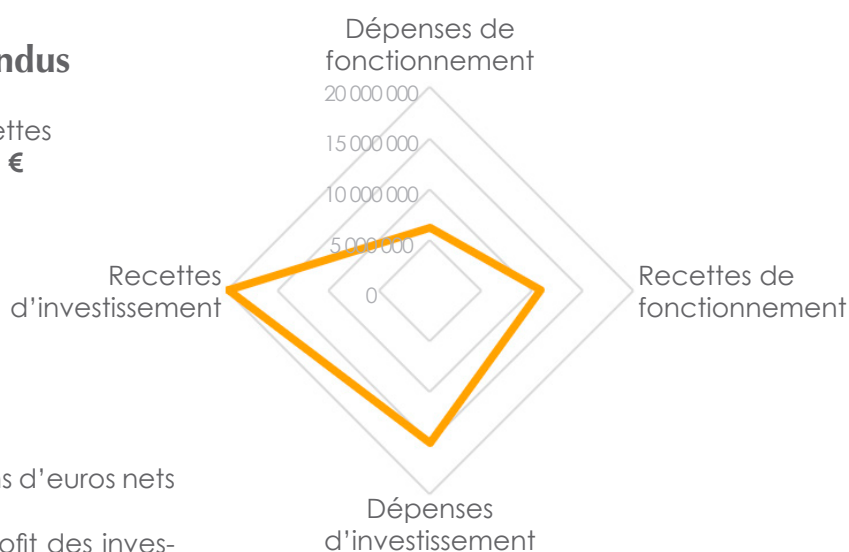
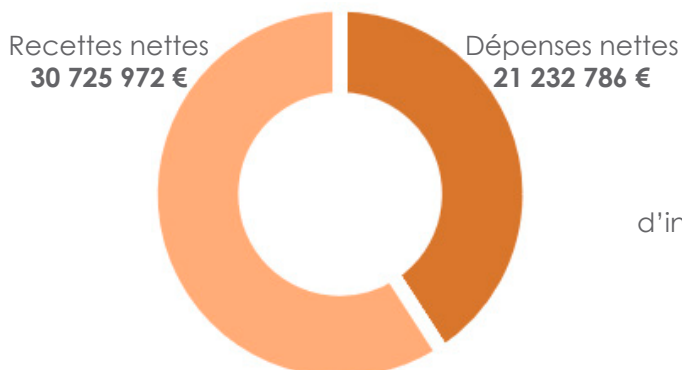


Répartition des délégués par secteur

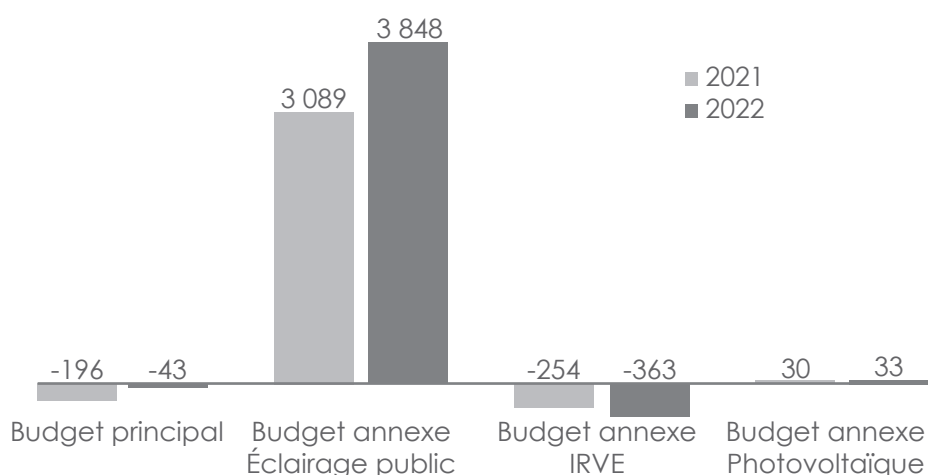
LE BUDGET DU SEHV 2022 (Chiffres issus des comptes de gestion)

Il se compose d'un budget principal, et de trois budgets annexes : « Éclairage public » dédié au service de maintenance, « IRVE » pour Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et « Photovoltaïque » dédié à la gestion comptable des panneaux solaires installés sur le toit du siège du SEHV.

■ Exécution 2022 tous budgets confondus



Le SEHV a ordonnancé en 2022 plus de 21 Millions d'euros nets (hors opérations d'ordre et restes à réaliser). L'exécution du budget se fait clairement au profit des investissements.

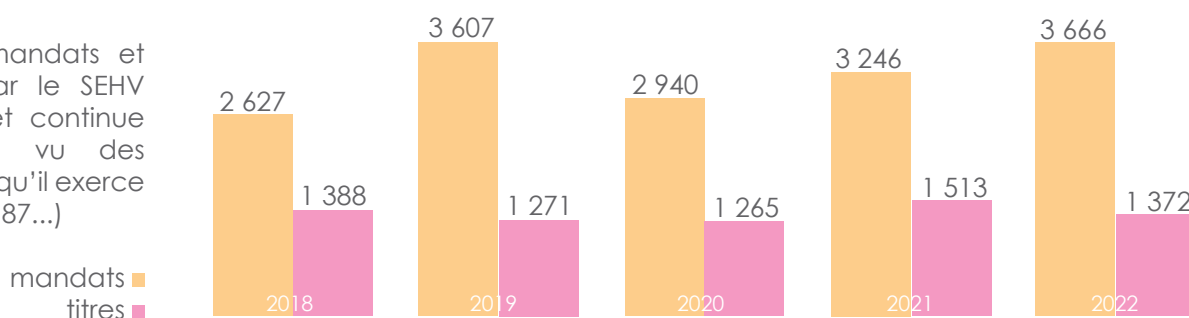


■ Résultat de clôture par budget (en milliers d'euros)

Les excédents du budget Éclairage public ont permis de financer de grands projets pluriannuels de modernisation des équipements des adhérents. Le budget Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) est structurellement déficitaire et marque une volonté politique forte de développement d'infrastructures publiques pour un accès équitable sur le territoire à la mobilité électrique.

■ Évolution du nombre de mandats et de titres émis

Le nombre de mandats et de titres émis par le SEHV est conséquent et continue d'augmenter au vu des nouvelles missions qu'il exerce (IRVE, Nov habitat 87...)



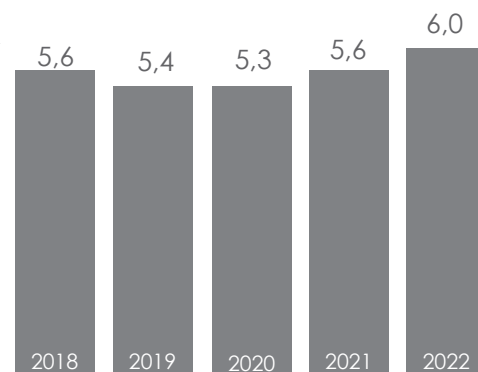
ZOOM SUR LES PRINCIPALES RECETTES DU SEHV

■ 6 Millions € de taxe communale sur la consommation finale de l'électricité (TCCFE)

Elle est perçue auprès des usagers sur leur consommation d'énergie électrique. Depuis l'application de la loi NOME, elle s'appuie non plus sur le montant de la facture mais sur la quantité d'électricité consommée. A partir de 2023, elle sera collectée et redistribuée par les services de l'État.

En 2022, elle a généré un montant de 5 973 092 € (+6%). Une part a été reversée aux collectivités en 2022.

[Voir page 11](#)

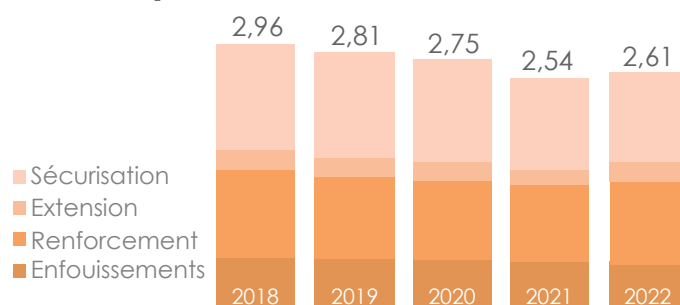


Évolution de la TCCFE (en Millions €)

■ 2,6 Millions € du Fonds des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACE)

Créé en 1936, ce fonds de péréquation entre zones urbaines et rurales (anciennement dénommé Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) est un compte d'affectation spécial financé par les distributeurs d'électricité. Au début du mois de septembre 2022, la Cour des comptes a publié un rapport à son sujet.

En 2022, ce fonds a représenté une ressource pour le SEHV de 2 606 000 € (+2,6%).

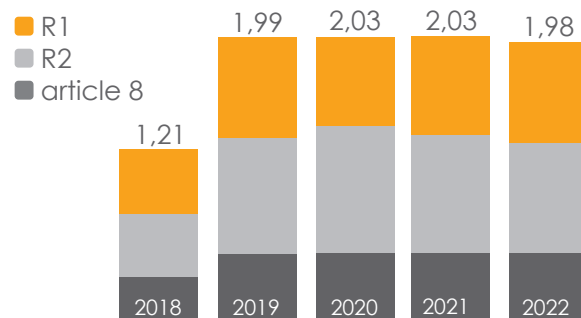


Évolution de la contribution du FACE (en Millions €)

■ 2 Millions € issus de la Concession

Dans le cadre du cahier des charges de concession, Enedis doit une redevance au SEHV, autorité concédante et propriétaire des réseaux. Cette redevance est constituée d'un volet de fonctionnement (R1) affecté aux frais de gestion et d'un volet dit d'investissement (R2) affecté aux travaux sur les réseaux de distribution. L'article 8 du cahier des charges prévoit également une contribution annuelle versée pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux à caractère esthétique, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SEHV.

On constate une sensible hausse de ces recettes à compter de 2019, due aux négociations du nouveau cahier des charges signé en décembre 2018.



Évolution des revenus de la concession (en Millions €)

Recettes liées à la concession	2018	2019	2020	2021	2022
Redevances de concession R1	435 942	675 838	679 732	683 794	693 356
Redevances de concession R2	473 081	864 592	897 802	892 157	834 356
Article 8 - Participation esthétique	300 000	450 000	450 000	450 000	450 000
Total	1 209 023	1 990 430	2 027 534	2 025 951	1 977 465

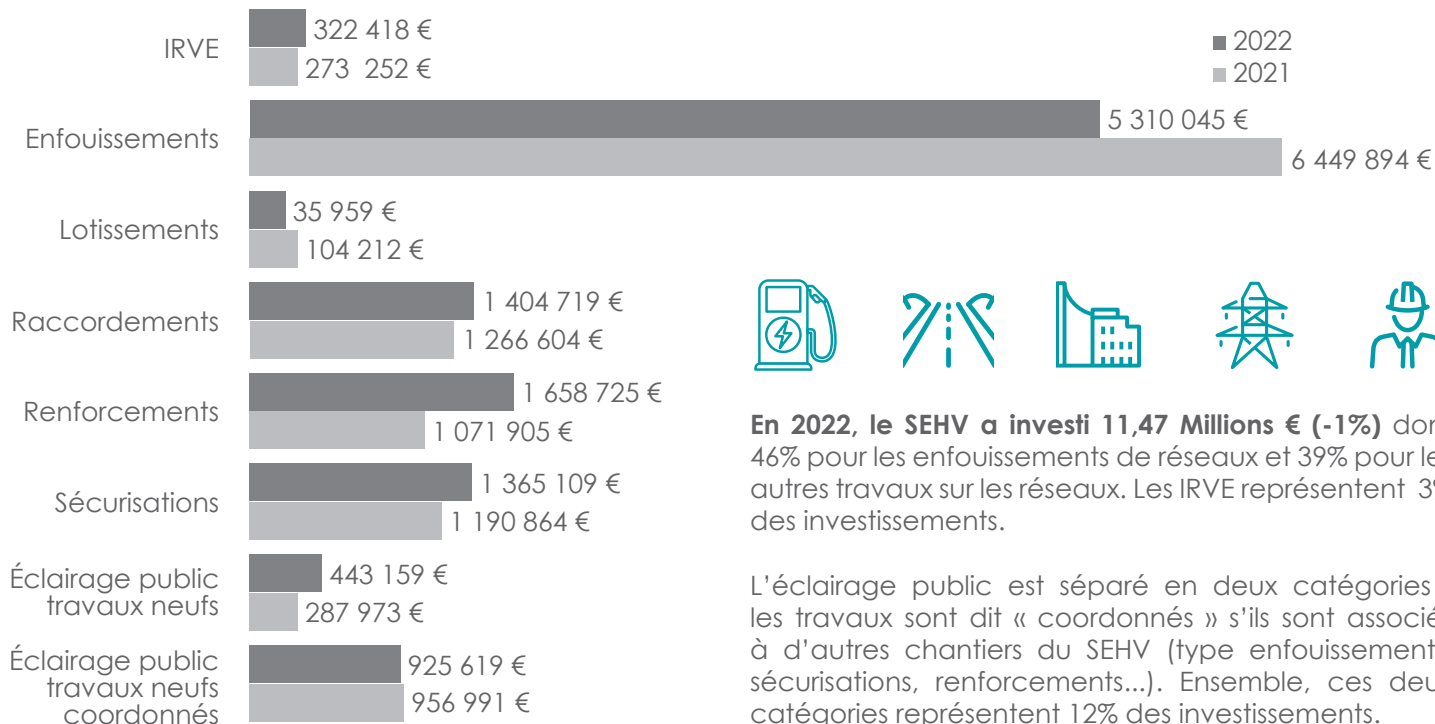
■ 800 000 € de dotation du Conseil départemental

Le Département de la Haute-Vienne a contribué aux actions du SEHV par l'apport d'une dotation de **800 000 €** (stable depuis 2017).

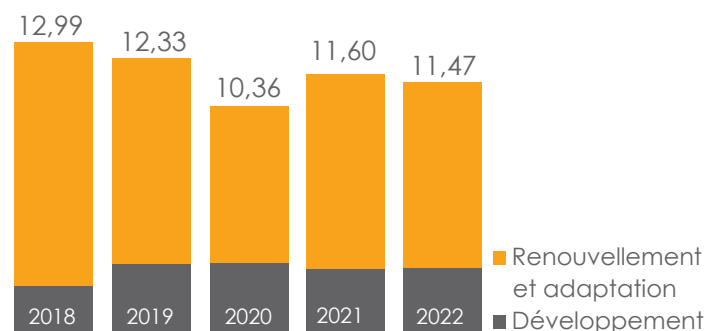


ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS DU SEHV

■ Evolution des investissements 2021-2022 par type de travaux (en euros HT mandatés)



■ Evolution de la répartition des investissements par finalité (en Millions € HT)



En 2022, les investissements pour « Renouvellement et adaptation » ont représenté 9 259 498 € (-4%).

Ils désignent les travaux sur des infrastructures existantes et constituent 81% des investissements 2022.

Ceux pour « Développement » se sont élevés à 2 206 255 € (+14%).

Ces travaux visent les infrastructures nouvelles (création de nouveaux réseaux, travaux neufs d'éclairage public ou bornes de recharge pour véhicules électriques...).

■ L'endettement : une capacité de désendettement de 17 mois

Budget principal	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier de l'année N+1	4 147 045	4 597 626	3 973 208	4 430 620	5 380 620
Capacité d'autofinancement nette (CAF brute rectifiée)	4 298 597	4 552 518	4 689 339	4 905 561	3 706 037
Capacité de désendettement en année	0,96	1,01	0,85	0,90	1,45
Capacité de désendettement en mois	11,58	12,12	10,17	10,84	17,42

La dette du SEHV est constituée au 1^{er} janvier 2023 de 9 emprunts, contractés auprès de divers établissements, et conclus à taux fixe. L'amortissement choisi est un amortissement constant. Ils sont classés A1 dans la charte Gissler (sains). **Au 1^{er} janvier 2023, le poids de la dette est de 21,79 € par habitant.**

■ Soutien du SEHV aux communes via le reversement de la TCCFE

Dans un contexte de forte hausse des prix de l'électricité et dans sa volonté de solidarité, le SEHV a décidé par délibération n°2022-01 du 27 janvier 2022 de mettre en place un dispositif de soutien exceptionnel de reversement partiel de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité. **Cela a permis de reverser près de 150 000 € aux 70 collectivités ayant fait une demande éligible au dispositif.**



■ La maison de l'énergie

Le SEHV construit à son siège au Palais-sur-Vienne un espace destiné à sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition énergétique. Ce lieu sera destiné en priorité aux scolaires à partir du cycle 3 (CM1-CM2-collégiens), ce public pouvant s'élargir ponctuellement aux corporations (entreprises) et aux institutionnels (élus et services).

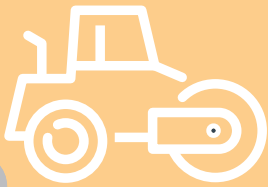
+ d'infos sur www.sehv.fr/pageactualite.php?actu=20220915-PoseBouquetMaisonEnergie



Assisté de l'ATEC 87, le SEHV a confié la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Atelier 4 Lim. Après consultation, les différents lots ont été attribués en 2022 :

Lot	Entreprise	Montant initial (en € HT)
Maîtrise d'œuvre	Architecte Atelier 4 Lim	75 324 €
AMO	Atec 87	6 112 €
N°1 VRD Démolition	Limousin Travaux publics	108 000 €
N°2 Gros œuvre	Mommers Habitat construction	189 653 €
N°3 Ouvrage en pisé et enduits chaux	AJIS 87 & Aléas	51 784 €
N°4 Ossature bois charpente	Mathis et Danède	398 381 €
N°5 Menuiseries extérieures	Guillaumie	63 440 €
N°6 Couverture étanchéité bardage métallique	Abaux	80 823 €
N°7 Ossature métallique et serrurerie	Brandy	46 119 €
N°8 Plâtrerie peinture	Pierre Faure	59 648 €
N°9 Menuiseries intérieures	Lecomte	57 843 €
N°10 Chape sol souple et carrelage	Scigliano	24 153 €
N°11 CVPS	Lemaire	134 486 €
N°12 Electricité	Cegelec Limousin	113 666 €
Lot participatif	AJIS 87 & Aléas	26 039 €





RACCORDEMENTS ET DESSERTES DE LOTISSEMENT



■ Définition et démarches

Raccorder les usagers au réseau de distribution d'électricité est l'une des missions fondatrices du SEHV, anciennement « syndicat d'électrification ».

Les services instructeurs de l'urbanisme transmettent leurs demandes de raccordements au SEHV via son SIG : GéoSeHV. Le SEHV instruit ces demandes. Si le réseau basse-tension est à proximité : il n'y a qu'un simple branchement à effectuer. Le SEHV indique la marche à suivre.

Si le raccordement nécessite un chantier d'extension du réseau, le SEHV dirige les travaux (études et chantier) effectués par une entreprise mandatée.

Ces chantiers sont moins nombreux aujourd'hui, malgré une légère augmentation des travaux en 2022 par rapport à 2021 (+6%). La rationalisation de l'occupation des sols semble désormais inciter les constructions à s'édifier plutôt à proximité des réseaux qu'en zone isolée.

www.sehv.fr/DemandeRaccordement.php

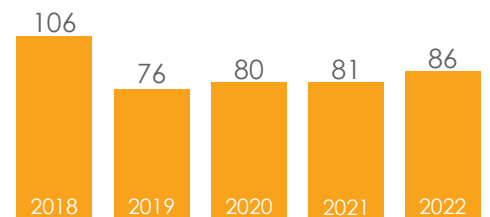
Pour connaître les tarifs en vigueur : www.sehv.fr/AidesFinancieres.php



■ 1 818 instructions en 2022 (-21%)

De nombreux projets d'urbanisme ont vu le jour à la suite du premier confinement. L'activité des instructions suit pleinement cette tendance et semble revenir peu à peu au niveau d'avant 2020.

■ 86 chantiers (+6%) dont 2 dessertes de lotissement



Évolution du nombre d'extensions et de dessertes de lotissement



■ 13 km de réseaux créés (+31%)

2022	Affaires	Pose (mètres linéaires)				
		MT Aérien	MT Souterrain	BT Aérien	BT Souterrain	Total
EXTENSIONS	84	0	1 234	451	10 093	11 778
LOTISSEMENT	2	0	0	0	999	999
TOTAL	86	0	50	0	11 092	12 777

■ 1,44 Million d'euros HT mandatés (+5%)



ENFOUISSEMENTS



■ Définition et démarches

Plusieurs opérations de mise en souterrain des réseaux aériens sont réalisées chaque année sous la maîtrise d'ouvrage exclusive du SEHV. Elles améliorent la résistance des réseaux aux intempéries et œuvrent également pour l'esthétique de nos cadres de vie.

Ces travaux sont à l'initiative des communes qui doivent anticiper leur demande pour s'inscrire au programme des travaux du SEHV. Cette programmation est examinée par la commission des travaux composée d'élus. La priorité est accordée aux opérations menées en coordination avec d'autres projets d'aménagements importants (réseaux d'eau et d'assainissement, travaux d'aménagement de voirie...).

Plusieurs partenariats financiers sont établis pour cette activité (Conseil Départemental 87, Enedis, État via le Fonds des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale : FACÉ, Orange...).

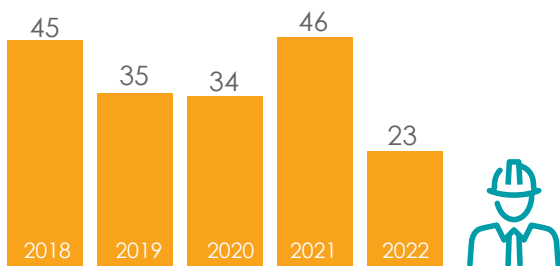
www.sehv.fr/Electricite.php



■ Une programmation bien remplie

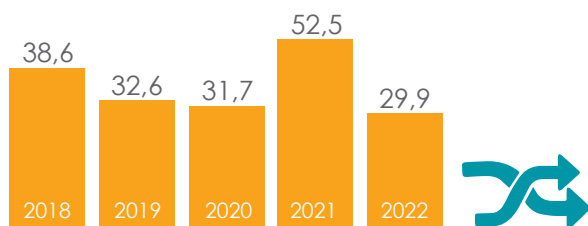
Les demandes d'enfouissement sont nombreuses, et la programmation est complète jusqu'en 2027 inclus. **Le SEHV alerte donc les élus sur la nécessité de prendre rang au plus tôt pour leurs projets, via un courrier adressé au Président du SEHV.** Les préprogrammes restent toutefois dépendantes de la capacité budgétaire du SEHV à les assurer l'année considérée.

■ 23 chantiers d'enfouissement (-50%)



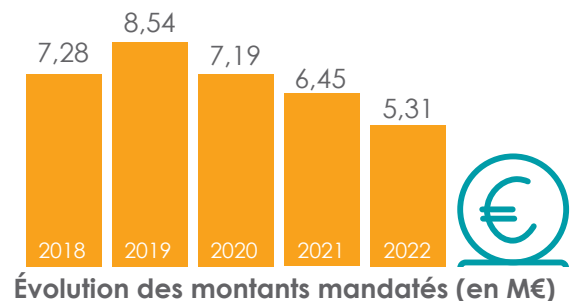
Évolution du nombre d'enfouissements

En 2022, si les chantiers d'enfouissement ont été moins nombreux, plusieurs ont été de taille importante, d'où un linéaire déposé dans la moyenne des années précédentes. En effet, hors 2021, où l'activité d'enfouissement a été particulièrement soutenue : le réseau déposé représentait 28 km en 2020, 29 km en 2019.



Évolution du linéaire de réseaux posés (en km)

■ 5,3 Millions d'euros HT mandatés (-18%)



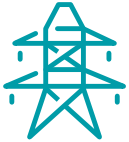
Évolution des montants mandatés (en M€)

■ 29,9 km de réseaux posés (-43%)

2022	Affaires	Dépose (mètres linéaires)			Pose (mètres linéaires)				
		MT	BT	Total	MT Aérien	MT Souterrain	BT Aérien	BT Souterrain	Total
ENFOUISSEMENTS	23	6 647	18 885	25 532	0	6 633	106	23 210	29 949



RENFORCEMENTS



■ Définition et démarches

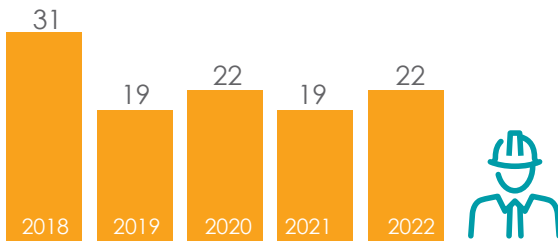
Lorsque le dimensionnement des réseaux ne suffit plus à alimenter les besoins en électricité d'un secteur donné, le SEHV réalise des travaux de renforcement.

Le SEHV peut être alerté de la défaillance du réseau par la mairie, directement par les usagers, ou par son concessionnaire. Des enregistreurs sont mis en place pour déterminer l'ampleur et la cause des difficultés rencontrées. Si cela s'avère nécessaire, le SEHV peut intervenir afin de garantir une électricité disponible, de qualité et accessible à tous.

www.sehv.fr/Electricite.php

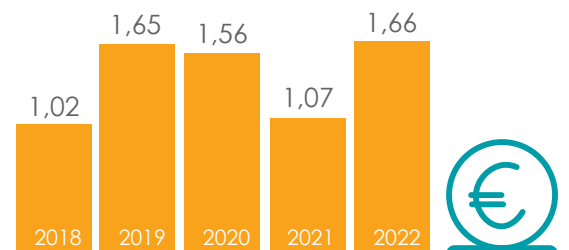


Le SEHV invite les particuliers ou les collectivités qui rencontrent des difficultés sur leur alimentation électrique à faire remonter l'information auprès des services du SEHV : 05 55 35 06 35 - sehv@sehv.fr

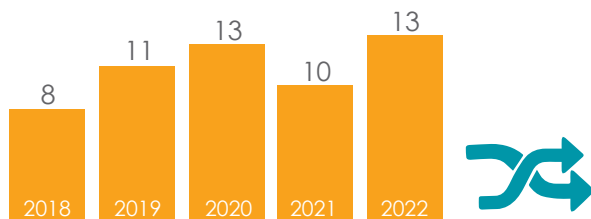


Évolution du nombre de renforcements

■ 1,66 Million d'euros HT mandatés (+55%)



Évolution des montants mandatés (en M€)



Évolution du linéaire de réseaux posés (en km)

■ 13 km de réseaux posés (+30%)

2022	Affaires	Dépose (mètres linéaires)			Pose (mètres linéaires)				
		MT	BT	Total	MT Aérien	MT Souterrain	BT Aérien	BT Souterrain	Total
RENFORCEMENTS	22	894	8 785	9 679	0	3 123	1 625	8 348	13 096

MODERNISATIONS ET SÉCURISATIONS



■ Définition et démarches

Le renouvellement des réseaux vétustes est à la charge du concessionnaire.

Cependant, soucieux de prévenir et de tirer les enseignements des intempéries de 1999, et pour accélérer les choses, le SEHV investit, soutenu par le Fonds des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACE). Il s'est fixé pour objectif de moderniser et sécuriser les réseaux les plus fragiles de la concession en les enfouissant, ou en remplaçant les fils nus par des conducteurs torsadés isolés. Près de 25 ans après la tempête, face à l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes météorologiques exceptionnels, ce programme reste très pertinent.

www.sehv.fr/Electricite.php

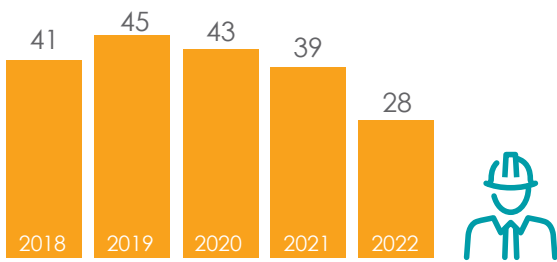


■ Une nouvelle gouvernance des investissements acquise dans le cahier des charges de concession.

Le schéma directeur des investissements (SDI), inscrit au nouveau cahier des charges signé en 2019 (Annexe 2A), prévoit à terme l'éradication des réseaux fils nus. Dans le premier Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2019-2022, le SEHV s'était engagé à remplacer 60 km de réseaux fils nus. Cet engagement a été largement dépassé puisque 78,5 km de ces réseaux fragiles ont été déposés dans le cadre des chantiers du SEHV. Le nouveau PPI signé fin 2022 prévoit les mêmes objectifs pour 2023-2026.

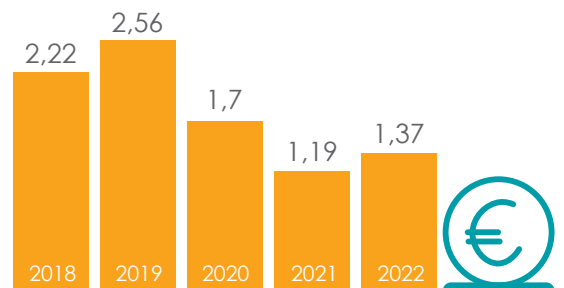
+ d'infos dans les indicateurs de concession : www.sehv.fr/CRCC.php

■ 28 chantiers de modernisation (-28%)

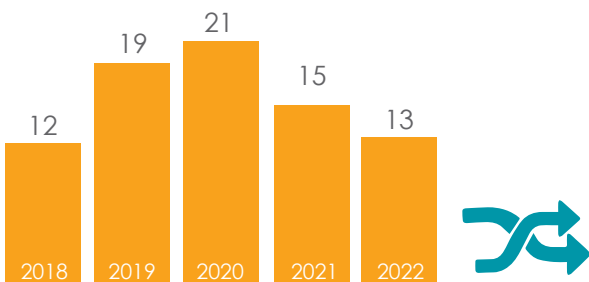


Évolution du nombre de modernisations

■ 1,37 Million d'euros HT mandatés (+15%)



Évolution des montants mandatés (en M€)



Évolution du linéaire de réseaux posés (en km)

■ 13 km de réseaux posés (-13%)

2022	Affaires	Dépose (mètres linéaires)			Pose (mètres linéaires)				
		MT	BT	Total	MT Aérien	MT Souterrain	BT Aérien	BT Souterrain	Total
MODERNISATION SÉCURISATION	28	167	11 431	11 598	0	229	4 959	7 607	12 795



ÉCLAIRAGE PUBLIC

■ Définition et démarches

L'éclairage public (EP) est une compétence optionnelle créée en 1998.

Le service peut intervenir à deux niveaux :

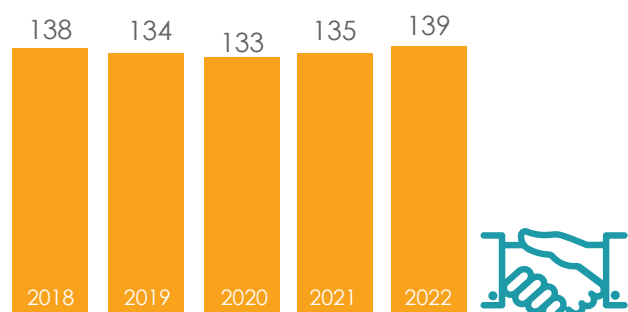
- ponctuellement sur simple demande ;
- ou de manière continue, via une adhésion. Il assure alors la maintenance et la gestion des ouvrages d'éclairage routiers, résidentiels et sportifs. Les modalités d'adhésion sont disponibles en ligne.

www.sehv.fr/EclairagePublic.php

■ 33 chantiers réalisés (+43%)

Le nombre de sollicitations pour la mise en place, l'aménagement ou la modernisation d'éclairages pour des terrains de sports, des places, des villages ou des bâtiments a beaucoup augmenté ces dernières années.

33 chantiers ont été réalisés sur l'année (soit 43% de plus qu'en 2021), et 25 ont été reportés en 2023, notamment du fait de délais allongés d'approvisionnement de matériel, ou sur demande du maître d'ouvrage pour des coordinations de chantier avec d'autres travaux.

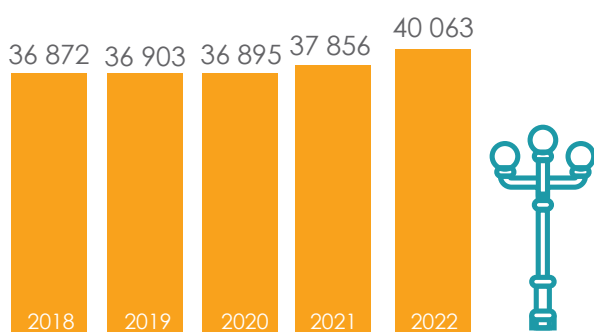


Évolution du nombre d'adhérents

■ 139 adhérents en 2022

Au 31/12/2021, 6 EPCI et 133 communes (soit 67% des communes et EPCI de Haute-Vienne) adhéraient au service. La diminution du nombre d'adhérents en 2019 est dû à des fusions de communes et masque au contraire une augmentation continue du territoire confié au service entretien et maintenance de l'éclairage public du SEHV.

Retrouvez la liste des adhérents sur www.sehv.fr/CollectivitesAdherentes.php



Évolution du nombre de foyers gérés

■ Le service gère 40 063 foyers

Le service gère 40 063 foyers (+6%). Leur nombre évolue en fonction du nombre d'adhérents, des travaux d'éclairage public et de la volonté de supprimer des points lumineux.

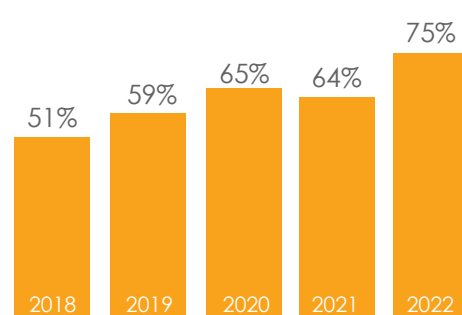
■ 3 383 interventions de dépannage (+16%)

Leur nombre croît de manière très forte. Cela a représenté environ 65 interventions par semaine en 2022, contre 56 par semaine en 2021, 48 en 2020, 43 en 2019, 39 en 2018.



■ 2022 : très forte sollicitation pour l'extinction nocturne

Sur les 139 collectivités adhérentes au service en 2022, 100 éteignaient leur éclairage public sur tout ou partie de leur territoire au 31/12/2022. Elles étaient 83 en 2020 et 2021. Surtout, l'afflux de demandes sur le sujet a concerné non seulement de nouvelles collectivités, mais aussi des collectivités qui pratiquaient déjà en partie l'extinction et ont demandé à étendre les zones / les horaires.



En tout, 53 décisions, émanant de 45 communes, sont parvenues au service sur l'année. Un afflux de sollicitations (+500%) non sans rapport avec des projets collectifs en faveur de la nuit (trame nocturne, Réserve Internationale de Ciel Etoilé), et surtout avec une actualité tendue, notamment l'envolée des prix de l'électricité et les efforts demandés aux collectivités face à la crainte de coupures sur le réseau.

Pour accélérer la mise en œuvre de ces demandes, et notamment les modifications de réglage d'horloges et les coupures estivales, les deux chargés d'affaires Éclairage public du SEHV sont intervenus en régie.

+ d'infos www.sehv.fr/pageactualite.php?actu=20221222-ExtinctionsEP

Taux des adhérents pratiquant l'extinction



■ Une demande pour le festif très modeste en 2022

Face à l'actualité, et aux tensions sur l'approvisionnement et les prix de l'électricité, beaucoup de collectivités ont décidé de diminuer leur éclairage festif en 2022.

Seules 29 communes adhérentes ont demandé au SEHV d'organiser la pose et la dépose des illuminations de fin d'année, soit une baisse de 37%. Et de nombreuses demandes ont été plus modestes que les années précédentes, avec une pose de 1 194 motifs et guirlandes (-45%).

■ Campagne de visites préventives

Le service a lancé une campagne de visites préventives assortie d'une mise à jour de la cartographie. L'objectif est de faire évoluer l'inventaire géoréférencé des ouvrages pour une meilleure connaissance du patrimoine : objectif 2/3 des ouvrages d'ici fin 2023 et 100% d'ici fin 2024.



■ Une forte hausse des demandes de devis (+73%)

Le service est de plus en plus sollicité pour la réalisation de devis. En 2022, 338 demandes ont été transmises au service, contre 195 en 2020 et 173 en 2021.

Les demandes de devis 2022 concernent :

- 1 mise en lumière
- 92 modernisations
- 27 travaux neufs
- 37 équipements festifs
- 137 interventions spécifiques ponctuelles
- 44 sinistres

■ Des contacts uniques pour l'optimisation du service

Face à la croissance des sollicitations des adhérents, le service a mis en place quelques outils pour répondre au plus vite aux demandes et notamment :

- Boîte mail unique : eclairage-public@sehv.fr
- Numéro de téléphone unique : 05 55 35 03 23



LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

■ Le déploiement des bornes par le SEHV

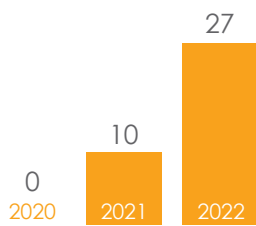
En 2022, le SEHV a déployé 17 bornes supplémentaires sur le territoire de la Haute Vienne.

Désormais, le premier schéma prévoyant l'implantation de 13 bornes d'une puissance de 22 kVA et de 7 bornes de 50 kVA est déployé. S'y sont ajoutées, en 2022, 7 bornes hors schéma installées par le SEHV à la demande des communes en attendant la définition et la validation d'un nouveau schéma. A partir de 2023, sauf à titre de conseil, le SEHV n'interviendra pas en dehors du plan adopté par le comité syndical du 23 mars 2023.

Retrouvez l'implantation des bornes sur : www.sehv.fr/MobiliteElectrique.php

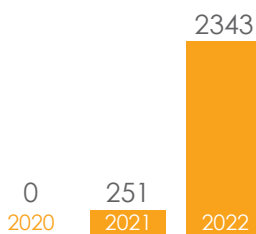
2021 ainsi qu'une partie de 2022 sont des années de déploiement pour les bornes du 1^{er} schéma. Les indicateurs ne seront pertinents qu'à compter de 2023.

■ 27 bornes exploitées par le SEHV



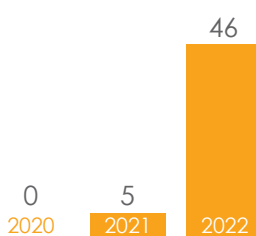
Évolution du nombre de bornes

■ 2343 charges réussies



Évolution du nombre de charges

■ 46 MWh délivrés



Évolution de l'énergie délivrée

Les indicateurs reflètent un réseau en pleine expansion : l'année 2021 avait été une année incomplète, le nombre de bornes augmente, et l'usage borne par borne augmente également au fur et à mesure que leur disponibilité est connue des usagers. La puissance délivrée suit le même schéma.

En 2022, **58% des charges ont été faites par des usagers itinérants, et 42% par des abonnés Mobive.**

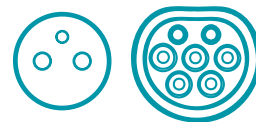
■ Comment ça marche ?

Les bornes permettent la recharge ou l'appoint de charge des véhicules électriques (voitures, vélos, etc.) et hybrides rechargeables.

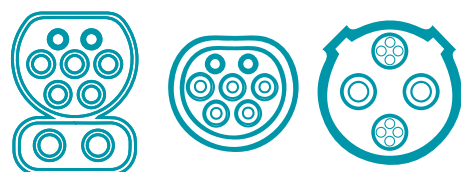


Les bornes du SEHV sont intégrées au réseau Mobive. Il s'agit d'un réseau développé par les syndicats départementaux d'énergie en Nouvelle-Aquitaine. Il est actuellement composé de plus de 800 bornes de recharge, soit environ 1 500 points de charge répartis sur une dizaine de départements. L'électricité achetée pour alimenter ces bornes est 100% d'origine renouvelable.

Consultez le guide pratique de l'utilisateur sur www.sehv.fr/MobiliteElectrique.php



Bornes 22 kVA - 2 points de charge
Prises côté borne : T2 et prise domestique (EF) - Câble à fournir



Bornes 50 kVA - 1 point de charge
Prises côté voiture : T2, combo et T4 (CHAdeMO) - Câbles intégrés





PÔLE ÉNERGIE CLIMAT



Acteur de premier plan de la transition énergétique locale, le SEHV conseille, assiste et anime l'action des collectivités pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne.

Le pôle Énergie Climat intervient désormais à trois niveaux :

- sans adhésion, afin d'accompagner les élus locaux pour la mise en œuvre de la transition énergétique, des évolutions législatives en matière d'énergie grâce à la mise à disposition d'outils mutualisés ;
- via une adhésion pour un accompagnement personnalisé des collectivités par Énergies Service Public 87 (ESP87) ;
- auprès des particuliers via la plateforme Nov habitat 87.

www.sehv.fr/Energies.php

ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIES

■ Le groupement d'achat électricité gaz fioul



En 2022, l'achat groupé d'énergies a mutualisé les besoins pour 5 682 points de livraison (+3%) et pour un montant total de 11 M€ TTC (+26%) (acheminement compris).

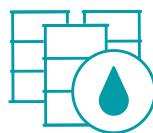
2022 a été une année de renouvellement des marchés pour une nouvelle période 2023-2025.

Toutes les infos sur : <http://www.sehv.fr/Energies.php>

Achat groupé d'électricité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Membres adhérents	89	89	91	119	144	144
Points de livraison	216	212	209	2 971	5 328	5 464
Consommations (GWh)	21,8	20,7	22,7	31,5	45,9	42,1
Montant des marchés TTC	3,2 M€	3 M€	3,5 M€	5,3 M€	7,8 M€	10M€



Achat groupé de gaz naturel	2020	2021	2022
Membres adhérents	23	23	23
Points de livraison	115	117	129
Consommations (GWh)	6,2	7,8	10,6
Montant des marchés TTC	0,4 M€	0,5 M€	0,7M€



Achat groupé de fioul	2020	2021	2022
Membres adhérents	37	37	37
Points de livraison	89	89	89
Consommations (en GWh)	4,2	4,7	3,5
Montant des marchés TTC	0,2 M€	0,4 M€	0,4M€

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)



Les certificats d'économies d'énergie (CEE) permettent aux maîtres d'ouvrage réalisant des travaux de valoriser financièrement les économies d'énergie générées dans un mécanisme d'échanges réglementé.

Le SEHV a rejoint en 2022, 5 autres syndicats de Nouvelle-Aquitaine ayant précédemment décidé de regrouper les certificats de leurs collectivités membres pour optimiser leur valorisation et simplifier leurs démarches administratives. Le premier dépôt semestriel a permis de valoriser 39 opérations pour un volume de 5,7 GWh.

Toutes les infos sur : <http://www.sehv.fr/Energies.php>

PÔLE ÉNERGIE CLIMAT
Responsable de pôle :
Sandra SCHMITGEN-PICARD

Contact :
sandra.schmitgen@sehv.fr
05 55 35 06 35



PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2017, le SEHV accompagne les intercommunalités de la Haute-Vienne dans leurs missions de planification énergétique, de l'air et du climat sur leur territoire. Après la réalisation du diagnostic du territoire, mutualisé à la maille du département, et l'élaboration avec les acteurs concernés d'une stratégie coordonnée, cette démarche a abouti le 5 décembre 2019 à l'engagement des intercommunalités et du SEHV dans la Convention des territoires pour le Climat, l'Air et l'Énergie en Haute-Vienne.

Après avoir assisté les intercommunalités pour l'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), le SEHV réalise depuis 2020 un accompagnement pour la mise en œuvre des plans d'actions.

www.sehv.fr/Energies.php

■ Les 11 PCAET sont désormais validés (dont 7 non obligés)



	2020	2021	2022
PCAET validés (valeurs cumulées)	2	8	11
Comités de pilotage réunis	0	1	9
Territoires avec des chargé•es de mission	0	4	9



■ Animation et coordination

En 2022, 31 permanences ont été réalisées. 9 EPCI ont participé régulièrement à ces rendez-vous qui ont notamment proposé 9 interventions d'experts, et 4 retours d'expérience d'EPCI.



■ Une Commission Consultative Permanente Énergies (CCPE) le 17 novembre

Composée pour moitié de représentants des intercommunalités de la Haute-Vienne et pour moitié de représentants du SEHV, cette commission, instaurée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, est un lieu privilégié pour échanger et coordonner les actions des collectivités dans le domaine de l'énergie.

ÉLINA : UN OUTIL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

élina

la SEM des syndicats d'énergies de Creuse et de Haute-Vienne



■ Co-portée par le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) et par le Syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC 23), élina accompagne la transition énergétique sur le territoire.

La SEM élina a été conçue pour appuyer l'aboutissement des projets les plus performants et ainsi favoriser une transition énergétique locale de qualité. Mais aussi pour maintenir sur le territoire les retombées économiques de ces projets, et éviter la fuite de cette richesse.

+d'infos sur élina : <http://www.sehv.fr/pageactualite.php?actu=20220104ELINA>

SEM élina
Directeur général : Armand MBALLA
Resp. développement : Yaya MBALLO

Contact :
elina@sem-elina.fr / 05 19 09 00 55
y.mballo@sem-elina.fr / 06 24 78 74 74

NOV HABITAT 87



Antenne locale du réseau France Rénov', Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne hors Limoges Métropole.

■ Ouverture au public le 3 janvier 2022

Co-piloté par le SEHV (structure porteuse), le Conseil Départemental et les 12 Communautés de communes de la Haute-Vienne, Nov habitat 87 est le guichet unique pour les ménages ayant un projet de rénovation énergétique sur le territoire de la Haute-Vienne hors Limoges Métropole. Il est co-financé dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt annuel de la Région Nouvelle-Aquitaine, grâce au mécanisme des certificats d'économie d'énergie.

■ Bilan 2022

En 2022, Nov habitat 87 c'est :

- 2 agents à partir du 1^{er} janvier 2022, 3 depuis le 14 mars 2022.
- Des animations en partenariat avec Limousin Nature Environnement
- 3 000 contacts au total dont 2 000 particuliers (soit 1 ménage sur 50 touché sur le périmètre d'action)
- 3 563 conseils de premier niveau pour les ménages
- 544 conseils personnalisés pour les ménages
- 148 rendez-vous au SEHV
- 133 rendez-vous en permanences décentralisées (démarrées entre juin et septembre 2022)
- 47 déplacements chez des particuliers
- 3 900 visites sur le site Internet dédié de mars à décembre 2022
- 191 communes touchées (sur les 197 du périmètre d'action de Nov habitat 87)
- Un indice de satisfaction de 3,8/4

■ Mise en place de permanences mensuelles

Depuis l'été 2022, les conseillers Nov habitat 87 vont à la rencontre des particuliers porteurs de projet sur tout le territoire. Des permanences mensuelles sont organisées dans chacune des communautés de communes du département, dans les communes principales de Haute-Vienne : Saint-Junien, Eymoutiers, Bellac, Châteauponsac, Châteauneuf-la-Forêt, Ambazac, Saint-Yrieix-la-Perche... Attention uniquement sur rendez-vous.

Dates programmées : <https://www.novhabitat87.fr/permanences/>

■ Salon Habitat et Bois

Les conseillers y ont tenu un stand très fréquenté du 23 au 25 septembre 2022. Parmi les 12 000 visiteurs sur 3 jours, plusieurs centaines d'usagers ont ainsi pu découvrir et rencontrer les conseillers.

■ Contact :

05 55 14 88 42 - contact@novhabitat87.fr

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

Accueil physique uniquement sur rendez-vous.

+ d'infos sur le site dédié : www.novhabitat87.fr



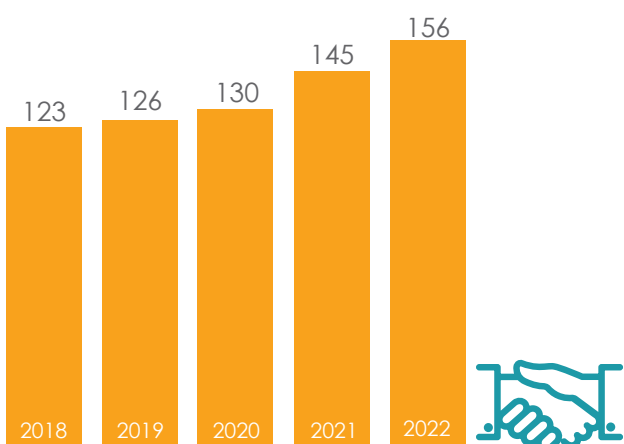
ÉNERGIES SERVICE PUBLIC (ESP87)



■ Définition et démarches

L'adhésion à la compétence optionnelle « Énergies Service Public 87 » permet aux collectivités qui le souhaitent de bénéficier d'un accompagnement individualisé pour l'optimisation énergétique de leur patrimoine.

Retrouvez la plaquette de présentation d'ESP87 sur : www.sehv.fr/Energies.php

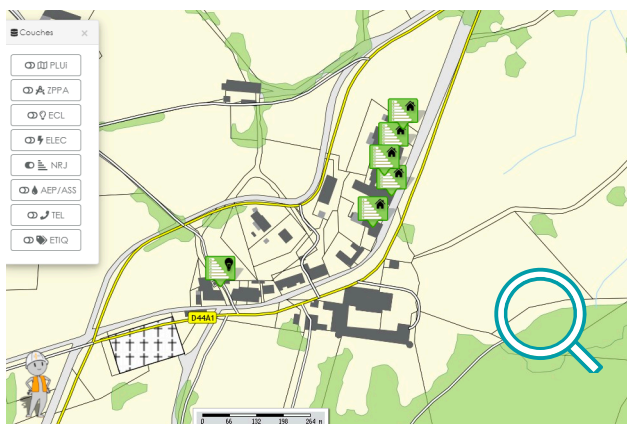


Évolution du nombre d'adhérents

■ 59 000 factures d'énergie suivies

Toutes ces informations sont désormais suivies par le SEHV dans un nouveau logiciel de management d'énergie (Kabanda). Il continue à être rendu disponible pour chaque adhérent sur l'outil GéoSEHV.

www.sehv.fr/Cartographie.php



■ 121 accompagnements en interne

Les techniciens du service ont réalisé pour les adhérents :

- 94 études, conseils et notes techniques,
- 27 accompagnements de projets.



■ 156 adhérents en 2022 (+8%)

Au 31/12/2022, 144 communes, 11 EPCI et le Conseil départemental adhéraient au service.

Depuis la création d'ESP87 en 2006, le nombre d'adhérents est en constante augmentation. On observe une accélération ces deux dernières années des adhésions mais aussi du nombre de sollicitations par adhérent, l'énergie devenant un enjeu majeur pour les collectivités face à la crise des ressources et à la prise de conscience climatique.

En 2022, les adhésions ont généré une recette de 79,7 K€ (+10%). Très incitatives, elles ne couvrent pas les ressources engagées par le SEHV.

Retrouvez la liste des adhérents sur www.sehv.fr/CollectivitesAdherentes.php



■ 212 notes pour accompagner l'application du dispositif Éco Énergie Tertiaire

En 2022, le SEHV et la DDT ont co-organisé un webinaire pour l'ensemble des collectivités. ESP87 a accompagné les collectivités adhérentes pour répondre à leurs obligations dans le cadre de l'application du dispositif Éco Énergie Tertiaire (EET). Issu de la Loi ELAN, il a pour but d'engager les acteurs du tertiaire dans la lutte contre les passoires thermiques.

Le SEHV a d'abord regroupé l'information et l'a mise à disposition des collectivités. Puis ESP87 a rédigé de manière personnalisée l'information via la rédaction de 143 notes, ce qui a permis d'identifier 75 collectivités adhérentes possiblement assujetties. Les techniciens ont ensuite préparé les données, prédéfinissant les éléments à remplir sur la plateforme OPERAT (année de référence, entités fonctionnelles, consommations converties aux bonnes unités...) en rédigeant 69 notes complémentaires.

■ 53 études énergétiques réalisées par un prestataire spécialisé

Ces études sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SEHV. Leur nombre a explosé depuis 2021, avec les programmes ACTEE.

En 2022, ont été réalisés :

- 20 audits - programme ACTEE-EUCALYPTUS,
- 14 audits - programme ACTEE-MERISIER,
- 10 audits - programme ACTEE-SEQUOIA.
- 9 études de faisabilité - Contrat avec l'ADEME





■ Contrat de développement des ENR thermiques 2020-2023 : 3^{ème} année

Ce second contrat ADEME-SEHV pour le développement territorial d'énergies renouvelables thermiques est en cours de déploiement. Il succède à un premier contrat fructueux qui a fait émerger 22 projets entre 2016 et 2019.



Rappel des objectifs 2020-2023 :

- 20 opérations bois énergie (5379 MWh)
- 4 opérations d'installation solaire thermique (26 MWh)
- 5 M€ HT d'investissement pour ces 24 opérations
- Correspondant à un montant d'aide de plus de 2 M€

Le SEHV prend en charge le déploiement des contrats d'attribution de subventions avec les maîtres d'ouvrages dans le cadre d'une gestion déléguée des fonds, issus du Fonds chaleur.



Indicateurs	2020	2021	2022
Chaudières bois réalisées	3 (Jourgnac, Peyrilhac et Nantiat)	6 (Moissannes, Saint-Méard, Meuzac, Bonnac-la-Cote, la MDD du Dorat, Sainte-Anne-Saint-Priest)	7 (Saint-Germain-les-Belles, Eymoutiers, CD87 Bellac, CD87 Châteauponsac, CD87 Nantiat, Saint-Priest-Ligoure, Saint-Léger-la-Montagne)
Études de faisabilité	4	14	9
Études d'opportunité	9	19	10
Projets en suivi post-installation	16	21	28
Nouveaux projets	7	11	15

Le déploiement se poursuit avec une bonne dynamique. Tous les indicateurs démontrent l'efficacité de ce **contrat qui continue de favoriser l'émergence de nouveaux projets.**

■ Les programmes ACTEE

Depuis 2020, le SEHV a été lauréat de plusieurs appels à manifestation d'intérêt du programme ACTEE (Action des collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) lancé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et financé par les Certificats d'Economie d'Energie. Ils permettent notamment de financer et coordonner des audits des bâtiments publics des collectivités pour favoriser leur rénovation.

- ACTEE CEDRE (2020-2021) - 65 audits réalisés
- ACTEE MERISIER (2021-2022) pour 60 bâtiments en priorité scolaires
- ACTEE EUCALYPTUS (2021-2023) pour les 30 collèges de Haute-Vienne. Le Conseil départemental, co-lauréat du projet prévoit la rénovation de 3 collèges par an.
- ACTEE SEQUOIA (2022-2023) pour des études et outils liés à l'activité d'ESP87 entre 2022 et 2023.

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique



Plus d'infos sur ACTEE : <http://www.sehv.fr/pa-geactualite.php?actu=20220325ACTEE>

■ Groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation d'installations thermiques

Ouvert exclusivement aux collectivités adhérentes à ESP87 pour 2021-2024, ce groupement compte 40 membres. Il porte sur les prestations de maintenance et d'exploitation de 277 chaufferies (dont 23 au bois) et 597 autres équipements (eau chaude sanitaire, ventilation, climatisation).

Le marché a été attribué à Engie Solutions qui a été reconduit en 2022 pour la période juillet 2022-juin 2023.



Indicateurs	2021	2022
Visites de maintenance	410	342
Dépannages	212	222

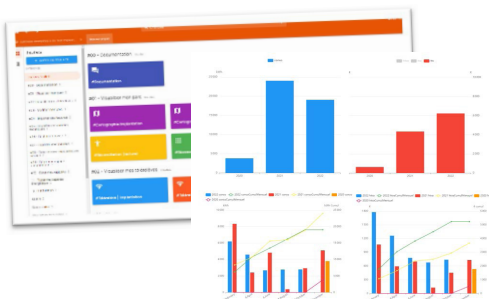
Plus d'info sur : www.sehv.fr/Energies.php



INFORMATIQUE ET CARTOGRAPHIE

■ Logiciel Kabanda

Le logiciel Kabanda du service ESP87 développé par la société McMa Solution, a été mis en place. Le service Informatique du SEHV a aidé à la migration des données SYGALE vers ce nouvel outil. Des briques du logiciel sont encore en cours de développement et d'amélioration.



■ Nouveau système anti-virus

Depuis le mois de novembre 2022 un nouveau système de protection contre les virus est mis en place. Il s'agit d'un système centralisé, hébergé sur les serveurs du SEHV qui se met à jour régulièrement, garantissant une meilleure protection

■ Equipement visio-conférence

Le SEHV a désormais à disposition un système dédié à la visio-conférence, souple et efficace permettant au SEHV d'assurer des réunions mixtes, à la fois avec des interlocuteurs en présence et d'autres à distance.

■ GéoSeHV

Le GéoSeHV est une plateforme d'échange cartographique. Mis en place en juin 2016, il répond à l'objectif fixé par les élus : « Maîtriser et faire vivre l'état des lieux des ressources et des besoins ».

Les principales fonctionnalités sont : la demande de dépannage en éclairage public, la demande de propositions de projets électriques, la demande de raccordements au réseau électrique et à l'eau potable d'une parcelle, la consultation de divers éléments tels : les foyers, les armoires, les parcelles, la possibilité de sortie papier ou PDF de plans conformes à la réglementation DT/DICT, les fonctions de recherches multiples (parcelle, foyer, rue...), la notification par écran d'accueil d'informations telles que des réalisations de dépannage, des modifications de statuts d'éléments divers, la possibilité de consulter la matrice cadastrale d'une parcelle (propriétaire, relevé de propriété...), des outils de mesure, de dessin, du reporting, et états statistiques.

www.sehv.fr/Cartographie.php

SERVICE INFORMATIQUE
Responsable de service :
Laurent PEYLET

Contact :
laurent.peylet@sehv.fr
05 55 35 06 38





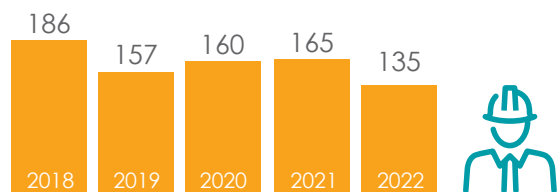
HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

■ Contrôle technique des ouvrages (CTO)

En 2022, il y a eu 135 contrôles :

- 80 extensions,
- 20 enfouissements,
- 30 sécurisations,
- 5 renforcements.

En plus des contrôles sur dossiers, la réglementation préconise des contrôles sur sites correspondants à 5% du réseau aérien construit. Le SEHV en contrôle environ 10%, ce qui correspond pour l'année 2022 à 685 mètres linéaires.



Nombre de contrôles CTO



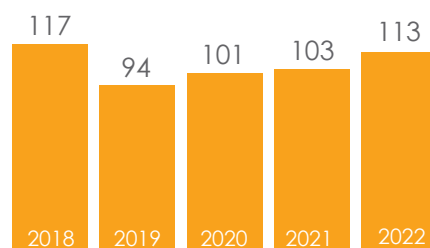
■ Recherche d'amiante

L'évolution de la réglementation a conduit le SEHV à modifier les termes du marché en y incluant la recherche de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et en adaptant les méthodes d'analyse des échantillons pour l'amiante.

En 2022, 113 opérations ont été contrôlées.

Il y a eu 337 prélèvements.

L'amiante est recherchée dans les enrobés routiers et dans les postes cabines hautes.



Nombre de demandes de détection amiante



■ Détection et marquage des réseaux

En 2022, il y a eu 94 opérations de localisation des réseaux.

Environ 128 km linéaires cumulés de réseaux ont été détectés, dont 22% de réseaux sensibles. A ce jour, les retours terrain sont très positifs en termes de précision de la détection, de qualité du marquage et de professionnalisme. Il n'y a plus de retard de livraison à déplorer depuis le mois d'août.



■ Recyclage des supports

En 2022, 634 tonnes de poteaux électriques en béton, et 8 tonnes de supports bois issus des chantiers du SEHV ont été recyclés ou traités en déchetterie spécialisée.



SERVICE HSE

Responsable de service :

Jean-Baptiste LEVEQUE

Contact :

jean-baptiste.leveque@sehv.fr

05 55 35 06 27

■ Autres activités HSE 2022

- Suivi des préconisations de lutte contre le Covid-19,
- Continuité des visites Sécurité à destination des entreprises travaux,
- Mise en place d'un cycle de formation prévention (habilitations électriques, AIPR, sauveteurs secouristes du travail, évacuation des personnes et manipulation des extincteurs),
- Refonte du Document unique d'évaluation des risques professionnels.

COMMUNICATION



6 newsletters 2022 (idem 2021)

Six newsletters ont été envoyées durant l'année 2022 :

- #19 Décembre : vœux, ouverture Nov habitat 87, Certificats d'Économie d'Énergie, ACTEE-coup de pouce, indicateurs de concession 2020 ;
 - #20 Avril : Commissions Locales Énergie, inauguration Nov habitat 87, Le grand défi écologique, ACTEE : les 4 programmes, nouveaux panneaux, RODP 2022 ;
 - #21 Juin spéciale mobilité électrique : salon Moov'e, nouveaux tarifs Mobive ;
 - #22 Juillet : Nouveau site Nov habitat 87, REPowerEU, Visites scolaires du chantier de la Maison de l'énergie, retour sur les Commissions Locales Énergie, lauréat Écoloustics, Guide des aides financières 2022 ;
 - #23 Septembre : Nov habitat 87 au salon Habitat et bois, pose du bouquet à la Maison de l'énergie, Dispositif Éco Énergie Tertiaire, Compte-rendu d'activités 2021, Catalogue animations 2022-2023 ;
 - #24 Octobre : Fête de la science, catalogue éclairage public, règlement adhésion pour l'éclairage public, ACTEE-MERISIER second appel à candidature.
- En 2022, chaque newsletter a été envoyée à 736 contacts en moyenne. Il y a eu 1912 ouvertures (43% d'ouverture), et 1495 clics (30% de clics).**

Contactez-nous pour vous inscrire à la newsletter du SEHV

6 nouvelles éditions (idem 2021) dont 2 créations



Flyer Nov habitat 87 paru avril



Aides financières 2022 paru mai



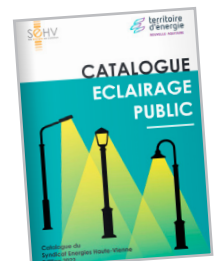
Mode d'emploi IRVE 2022 paru juin



Compte rendu d'activités 2021 paru septembre



Animations 2022-2023 paru septembre



Catalogue Éclairage public paru octobre

Les éditions sont disponibles en ligne : www.sehv.fr (Rubrique Ressources)

108 panneaux de chantier (+26%)



Depuis 2019, des panneaux de chantier sont réalisés pour chaque chantier de plus de deux mois. Cette action s'est étendue en 2022 à de nouveaux types de chantiers : les bornes de recharge et l'éclairage public. En 2022 ont été réalisés 108 panneaux pour 64 chantiers différents. Depuis octobre, le SEHV recycle les panneaux obsolètes.

31 apparitions presse (22 en 2021)

L'événementiel : un outil pour promouvoir Mobive et Nov habitat 87 auprès du grand public

Les nouvelles missions du SEHV dont les usagers directs sont le grand public nécessitent de rechercher de nouveaux outils de communication. Le SEHV a donc participé en 2022 à des événements pour toucher les particuliers, notamment :

- le salon Moov'e sur la mobilité électrique en juin 2022 pour présenter les bornes ;
- le salon Habitat et bois en septembre 2022 avec un stand tenu par Nov habitat 87.

COMMUNICATION

Aïcha GARBAR
aicha.garbar@sehv.fr
06 19 26 70 78

ANIMATION

Hélène CHAPUT-CLAVAUD
helene.chaput-clavaud@sehv.fr - 05 55 35 06 36

